Les différentes étapes de la carte scolaire

Version janvier 2022

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !

F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

La loi de finance et le CTM

La Loi de finance détermine le budget de l'éducation nationale pour l'année à venir (année civile).

BOP 140 :
Présentation stratégique du projet annuel de performance
Objectifs et indicateurs de performance
Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Justification au premier euro : plafond d'emplois de l'année en cours et de l'année à venir, évolution des emplois (titulaires et stagiaires) pour la rentrée à venir…

La dotation en emplois (le stock) est répartie entre les académies selon un modèle fondé sur **deux indicateurs** :

- Un indicateur territorial intégrant la nouvelle classification en aires urbaines de l'INSEE ;
- Un indicateur social : le revenu fiscal par unité de consommation dans la commune.

La dotation pour la rentrée tient compte de **l'évolution des effectifs élèves et des besoins particuliers à chaque département** (par exemple moyens EP).

Elle peut tenir compte également d'un rééquilibrage des académies par rapport aux deux indicateurs, territorial et social.

SNUipp FSU

La répartition académique

Le CTA de l'Académie de Toulouse s'est réuni le 17 janvier et a déterminé la répartition suivante (+ 60 postes déterminés lors du CTM du 15 décembre) :

	Constat effectifs 2021	Prévision effectifs 2022	Evol. Effectifs 2021-2022	*Evol %*
Ariège	10722	10533	*-189*	*-1,8%*
Aveyron	16207	15820	*-387*	*-2,4%*
Haute-Garonne	121101	120448	*-653*	*-0,5%*
Gers	12654	12354	*-300*	*-2,4%*
Lot	11040	10967	*-73*	*-0,7%*
Hautes-Pyrénées	15290	15156	*-134*	*-0,9%*
Tarn	27971	27525	*-446*	*-1,6%*
Tarn-et-Garonne	22272	21867	*-405*	*-1,8%*
Académie	237257	234670	-2587	*-1,1%*

Suite au CTA, les 60 postes attribués pour l'ensemble de l'Académie de Toulouse sont attribués au département de la Haute-Garonne.
Les 7 autres départements ont une dotation de 0.

SNUipp FSU

Les opérations départementales

C'est l'inspecteur d'académie qui a la responsabilité de la répartition des moyens et de l'organisation de la concertation en amont.

La circulaire du 3 juillet 2003 précise la répartition des compétences entre Éducation nationale et les collectivités.

2 instances : **CTSD** et **CDEN** précédées éventuellement d'un Groupe de Travail.

Les seuils départementaux : un outil

Les nombres détaillés dans le tableau ci-dessous sont **les moyennes d'élèves par classe** qui permettent d'envisager une ouverture ou une fermeture de classe.

Taux moyen = nombre d'élèves de l'école divisé par le nombre de classes (hors ULIS école)

Attention, les TPS ne sont comptabilisé-e-s que pour les écoles situées en REP !!!

Exemple : si une école primaire HORS REP qui compte actuellement 4 classes a une prévision de 104 élèves ou plus (soit au moins 4 x 26 élèves), une ouverture de classe est envisageable.

Grille indicative
Ecole élémentaire et primaire
avec un taux moyen fixé par l'administration à 27 !

Nombre classes	Fermeture possible moins de	Ouverture possible plus de
2	?	54
3	54	81
4	81	108
5	108	135
6	135	162
7	162	189
8	189	216
9	216	243
10	243	270
11	270	297
12	297	324
13	324	351
14	351	378

Grille indicative
Ecole maternelle
avec un taux moyen fixé par l'administration à 29 !

Nombre classes	Fermeture possible moins de	Ouverture possible plus de
2	?	58
3	58	87
4	87	116
5	116	145
6	145	174
7	174	203
8	203	232

ECOLES EN REP

Les seuils sont différents :

ELEM ou PRIMAIRE : taux moyen de **25 élèves par classe**

MATERNELLE : taux moyen de **27 élèves par classe**

SNUipp FSU 82 Tarn-et-Garonne

SNUipp FSU

Le Comité Technique Spécial Départemental

Il se tient en général entre les mois de **janvier et février**.

Un document doit lister **toutes les propositions du DASEN en matière de carte scolaire** : ouvertures, fermetures d'école, de classes, fusions, regroupements (RPI concentrés ou dispersés)…

D'**autres documents** (évolution des effectifs pour la rentrée) sont nécessaires et permettent d'éclairer l'avis des représentants des personnels.

Les propositions de carte scolaire sont soumises au vote.

Le Conseil Départemental de l'EN

Il se tient en général **à la suite du CTSD**, en février très souvent.
Ces deux instances sont consultatives.

Il entérine les propositions de carte scolaire du DASEN.

Les mêmes documents, actualisés ou pas, distribués en CTSD doivent être à disposition des membres.

Des situations peuvent à nouveau être étudiées.

SNUipp FSU

Publication de l'arrêté de carte scolaire

Après avis du CDEN, le DASEN arrête sa carte scolaire et établit un ou plusieurs arrêtés relatif(s) aux mesures de carte scolaire.

Ce document administratif est susceptible de recours au Tribunal administratif.

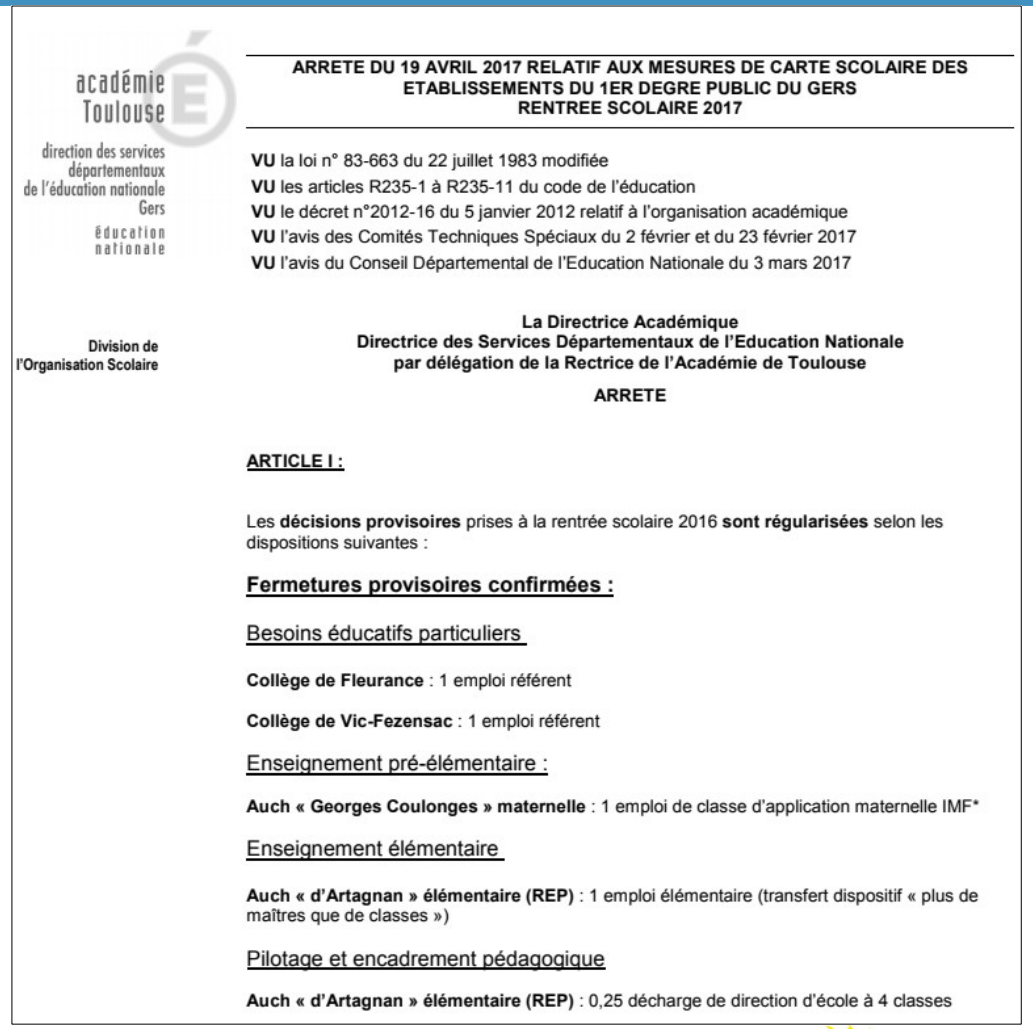

académie Toulouse
direction des services départementaux de l'éducation nationale Gers
éducation nationale

Division de l'Organisation Scolaire

ARRETE DU 19 AVRIL 2017 RELATIF AUX MESURES DE CARTE SCOLAIRE DES ETABLISSEMENTS DU 1ER DEGRE PUBLIC DU GERS
RENTREE SCOLAIRE 2017

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée
VU les articles R235-1 à R235-11 du code de l'éducation
VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique
VU l'avis des Comités Techniques Spéciaux du 2 février et du 23 février 2017
VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 3 mars 2017

La Directrice Académique
Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale
par délégation de la Rectrice de l'Académie de Toulouse

ARRETE

ARTICLE I :

Les **décisions provisoires** prises à la rentrée scolaire 2016 **sont régularisées** selon les dispositions suivantes :

Fermetures provisoires confirmées :

Besoins éducatifs particuliers

Collège de Fleurance : 1 emploi référent

Collège de Vic-Fezensac : 1 emploi référent

Enseignement pré-élémentaire :

Auch « Georges Coulonges » maternelle : 1 emploi de classe d'application maternelle IMF*

Enseignement élémentaire

Auch « d'Artagnan » élémentaire (REP) : 1 emploi élémentaire (transfert dispositif « plus de maîtres que de classes »)

Pilotage et encadrement pédagogique

Auch « d'Artagnan » élémentaire (REP) : 0,25 décharge de direction d'école à 4 classes

SNUipp FSU

Suites des opérations de carte scolaire

CTSD en juin ou juillet
Il est préférable de tenir un CTSD à cette période pour décider d'ouvertures voire de fermetures avant le départ en vacances afin que les équipes puissent s'organiser.

CTSD de rentrée suivi d'un CDEN en septembre/octobre
Un ajustement de la carte scolaire est réalisé, en général, dès la semaine de la rentrée.
Les procédures peuvent être différentes d'un département à l'autre.

En cas de déficit:
Ouverture de la liste complémentaire.
Décret n°2003-532 du 18 juin 2003

- Désistement de futurs stagiaires
- Résoudre le déficit en termes de personnels.

Aucune obligation pour le ministère qui détermine les possibilités de recrutement.

Le recrutement d'enseignants contractuels doit rester l'exception.

SNUipp FSU

Les actions à mener

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !

F.S.U.
ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Quoi faire et comment ?

Sur notre site départemental, nous avons compilé beaucoup de documents pour savoir quelles actions sont possibles et comment les organiser.

Les conditions de la rentrée se jouent dès maintenant : les commissions se réunissent généralement entre fin janvier et le 20 février.

Les créations de postes pour la rentrée prochaine ne suffiront pas à pallier les besoins du département ! Le dédoublement des CP et CE1 en REP et la hausse démographique compliqueront la situation déjà bien difficile :

- Effectifs des classes bien souvent à alléger...
- RASED à reconstituer,
- Remplaçants en nombre insuffisant,
- Formation Continue des enseignant-e-s à développer,
- Décharges des directions d'école à augmenter ;
- Prises en compte des enfants qui subissent des difficultés d'apprentissages ou en situation d'handicap...

Pour OUVRIR des classes, l'Inspecteur d'Académie devra d'abord FERMER des classes !

SNUipp FSU

D’autres éléments pour l’action

Se défendre pour éviter une fermeture de classe ?
Demander l’ouverture d’une classe ?

Voici des éléments indispensables pour faire les démarches nécessaires auprès des élu-e-s (mairies), de l’Éducation Nationale (Inspection Académique), des enseignant-e-s et des représentant-e-s syndicaux.

- ***Faire une demande d’audience à l’Inspection académique :***
  Le modèle de courrier et les adresses mail et postales sont sur notre site.

- ***Organiser un rassemblement ou une manifestation*** **(devant l’école, devant la mairie, devant l’Inspection académique...) : des procédures à respecter (cf notre document) ;**

- ***Créer une pétition*** **: en ligne et/ou en version papier (modèle à voir) ;**

- ***Communiquer avec la presse locale*** **: penser à interpeller la presse écrite (Dépêche,...), les radios (Totem, 100/100, Nostalgie, CFM,…) et les médias télé (France 3 Toulouse, …).**

SNUipp FSU

Quoi faire et comment ?

Afin de rendre visible la mobilisation dans votre école nous vous proposons **ce plan d'actions :**

1) en accord avec la mairie qui est propriétaire des locaux, et avec l'aide des parents, habillez les écoles de **pancartes revendicatives** (à vos pinceaux, sortez les vieux draps !)

2) sollicitez les parents délégués pour se mettre en lien avec la **presse écrite, les radios et les télés**.

3) des actions peuvent être organisées sur l'école par **les parents** :

- occupation de l'école (avec accord de la /du directrice-eur), avec demande d'une audience à l'IA-DASEN
- marche des écoles / nuit des écoles...
- tractage public
- rassemblement devant la DSDEN ou la circonscription...
- pétition en ligne ou papier
- courrier à l'adresse de l'IEN de circonscription, de l'IA-DASEN et du ministre
- livre de doléances
- ...

Sur notre site, vous trouverez des idées de banderoles et tracts pour les parents, pour les citoyen-nes… C'est ICI ou LA !

SNUipp FSU

Qui interpeller ?

Pour défendre votre situation, il est possible d'interpeller les représentant-e-s avant les instances (CDEN) :

Les représentant-e-s des maires :

M. Delbreil *(maire de Lafrançaise) ou son suppléant M. Crais (maire d'Auty)*
Mme Heulland *(élue de Montauban) ou sa suppléante Mme Sinopoli (maire de Septfonds)*
M. Labruyère *(maire de Villemade) ou son suppléant M. Fenié (maire de St Sardos)*
M. Pezous *(maire de La Salvetat Belmontet) ou sa suppléante Mme Arnosti (adjointe au maire de Golfech)*

Les représentant-e-s du CD et de la région :

M. Weill (président du CD 82)
Mme Bourdoncle (canton de Montauban 2)
M. Deprince (canton de Beaumont de Lomagne)
Mme Lecorre (canton de Valence d'Agen)
Mme Sardeing-Rodriguez (canton de Montech)
M. Pécou (canton de Montauban 3)

Conseil régional :
M. Garrigues (ou son suppléant M. Portolès)

Les organisations syndicales enseignantes :

5 sièges pour la FSU 82
3 sièges pour l'UNSA Éducation
2 sièges pour le Sgen-CFDT

D'autres organisations sont également représentées :

- FCPE (pour les parents d'élèves) : 7 sièges
- Ligue de l'enseignement : 1 siège
- DDEN : 1 siège
- INSPÉ et CDDP : 2 sièges

SNUipp FSU

Quelques contacts

Monsieur l'Inspecteur d'académie :
ia82@ac-toulouse.fr
cabinetia.ia82@ac-toulouse.fr

Inspection Académique du 82
12 avenue Charles de Gaulle,
82000 Montauban

Les représentant-e-s du CD et de la région :
M. Weill = michel.weill@ledepartement82.fr
Mme Bourdoncle = catherine.bourdoncle@ledepartement82.fr
Mme Lecorre = christiane.lecorre@ledepartement82.fr
M. Deprince
Mme Lecorre = christiane.lecorre@ledepartement82.fr
Mme Sardeing-Rodriguez
M. Pécou = bernard.pecou@ledepartement82.fr

M. Garrigues (Région) = patrice.garrigues@laregion.fr

Les organisations syndicales enseignantes :
06-82-30-11-88
FSU 82 = fsu82@fsu.fr
SNUipp-FSU 82 (1er degré) = snu82@snuipp.fr
SNES-FSU 82 (2nd degré) = snes82@toulouse.snes.edu

Mairie Lafrançaise = mairie-lafrancaise@info82.com
Mairie La Salvetat Belmontet :
mairie-la.salvetat.belmontet@info82.com
Mairie Montauban = CHeulland@ville-montauban.fr
Mairie Villemade = mairie-villemade@info82.com

Autres organisations représentées :
FCPE = fcpe.cdpe82@gmail.com 05 81 98 19 34
Ligue de l'enseignement : laligue82@orange.fr 05 63 63 04 20
DDEN : dden82@laposte.net 05 63 20 08 60
INSPÉ = manuel.mesquita@univ-tlse2.fr 05 63 03 07 27

SNUipp FSU

Quelques contacts : la presse

PRESSE ÉCRITE

Dépêche du Midi 82
Tél. 05.63.92.77.99
redaction82@ladepeche.fr

Dupuy Thierry – thierry.dupuy@ladepeche.fr

Agence de Moissac
Tél. 05.63.04.02.24
Max Lagarrigue - max.lagarrigue@ladepeche.fr

Le petit journal du 82 :
05 63 20 80 00
82@lepetitjournal.net

RADIOS

CFM = redaction.montauban@cfmradio.fr
05 63 93 00 20
France Bleue Occitanie = 06-77-44-93-82
Radio Association = radioassociation@aol.com
05 63 91 30 41
Radio Totem = redaction82@radiototem.fr
05-63-02-49-17 et 06-45-68-00-17
Radio Nostalgie = rbelrepayre@nostalgie.fr
Radio 100 pour 100 = redaction@centpourcentradio.com

TÉLÉVISION

France 3 Toulouse = redaction.toulouse@francetv.fr
05 62 23 97 97

SNUipp FSU